

Nous sommes là pour vous aider



SÉCURITÉ
SOCIALE
INDÉPENDANTS



Demande unique de retraite de base personnelle

Pour l'ensemble de vos activités relevant du :

- régime général (salariés et travailleurs indépendants)
- régime agricole
- régime des cultes

Cette notice a été réalisée
pour vous aider à compléter
votre demande.

► **Pour nous contacter :**

vous désirez des informations complémentaires ;

vous souhaitez nous rencontrer :

- appelez-nous au numéro unique 3960,
- connectez-vous sur le site www.lassuranceretraite.fr.

3960

Service 0,06 € / min
+ prix appel

De l'étranger, d'une box ou d'un mobile, composez le 09 71 10 39 60.

Créez votre espace personnel sur www.lassuranceretraite.fr et profitez de services personnalisés pour préparer et suivre votre retraite. C'est facile, gratuit et sécurisé.



En cours

Réf. S 5135h - 12/2017

Ce formulaire vous permet de demander votre retraite de base auprès d'un seul organisme pour l'ensemble des activités que vous avez pu exercer en tant que :

- salarié (l'Assurance retraite) ;
- salarié agricole, chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, collaborateur et aide familial (MSA) ;
- chef d'entreprise, conjoint collaborateur, artisan, commerçant et industriel, etc., (Sécurité sociale-Indépendants) ;
- ministre des cultes ou religieux (Cavimac).

Pour vos retraites complémentaires et vos retraites de base liées à d'autres activités

Selon votre situation

- vous devez déposer une demande spécifique auprès de chacun de ces organismes ou régimes :

- pour vos retraites obligatoires des régimes spéciaux, professions libérales (CNAVPL) ;
- pour vos retraites complémentaires (Agirc, Arrco, Ircantec...).

Toutefois : si vous résidez en France métropolitaine, et pour simplifier vos démarches, nous transmettons, s'il y a lieu, vos coordonnées, à l'Agirc, à l'Arrco ou à l'Ircantec.

- **sauf manifestation contraire de votre part, cette demande vaut également pour votre retraite complémentaire obligatoire en tant que :**

- chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, collaborateur et aide familial (régime des non-salariés agricoles) ;
- chef d'entreprise, conjoint collaborateur, artisan, commerçant et industriel, etc. (Sécurité sociale-Indépendants).

Pour identifier les organismes dont vous dépendez, vous pouvez consulter le site www.conseiller.info-retraite.fr.

► Quelles sont les démarches préalables au dépôt de cette demande ?

Nous vous conseillons de :

- vous informer des conditions de départ à la retraite (âge, durée d'assurance) ;
- vérifier votre carrière à partir de votre relevé de situation individuel (RIS) ;

Vous pouvez le consulter à tout moment en ligne ou en faire la demande en vous connectant à votre espace personnel sur notre site internet.

► À savoir avant de demander votre retraite

► Quand et auprès de quel organisme envoyer cette demande ?

- Cette demande doit être complétée, signée et accompagnée de tous les justificatifs demandés en page IV. Vous devez l'adresser de préférence à la caisse de retraite du régime de votre dernière activité professionnelle.
- Nous vous recommandons de transmettre votre demande unique de retraite entre 6 et 4 mois avant la date que vous avez choisie pour votre départ à la retraite. Si nous le réceptionnons dans ces délais avec l'intégralité des pièces justificatives demandées (détaillées en page IV), vous bénéficierez d'une garantie de versement de votre retraite : nous nous engageons à en assurer le paiement conformément à la date de départ que vous avez choisie.

► La cessation de votre ou vos activités

Pour percevoir votre retraite, vous devez en règle générale cesser l'ensemble de vos activités. Toutefois, certaines peuvent être poursuivies en raison de leur nature ou de leur faible revenu. Par ailleurs, vous pouvez maintenir votre activité si vous êtes indépendant, artisan, commerçant ou industriel (votre conseiller retraite pourra vous apporter les précisions nécessaires selon votre situation).

► La reprise d'activité

Une fois à la retraite, vous pouvez reprendre une activité professionnelle et cumuler partiellement ou totalement, selon votre situation, votre revenu d'activité et le montant de votre retraite.

Important : la reprise ou la poursuite d'une activité professionnelle après votre départ à la retraite ne vous ouvre aucun droit supplémentaire à retraite, sauf si vous avez obtenu une retraite avant le 1^{er} janvier 2015.

► Comment compléter votre demande de retraite pour les rubriques suivantes :

► Vos enfants et ceux que vous avez élevés (page 2 de la demande)

- Le montant de votre retraite peut être majoré si vous avez eu ou élevé au moins 3 enfants pendant 9 ans et avant leur 16^e anniversaire.
- Vous pouvez bénéficier de trimestres supplémentaires si vous avez élevé un ou plusieurs enfants atteints d'une incapacité d'au moins 80 % donnant droit à l'une des allocations suivantes : l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé et son complément, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé et la prestation de compensation du handicap, l'allocation d'éducation spéciale et son complément, l'allocation spéciale aux mineurs grands infirmes, l'allocation d'éducation spécialisée des mineurs infirmes, l'allocation des mineurs handicapés.

► Les adultes handicapés que vous avez eus à votre charge permanente (page 2 de la demande)

Sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier de trimestres supplémentaires si vous avez eu à votre charge, de façon permanente, un ou plusieurs adultes atteints d'une incapacité d'au moins 80 % ou d'un handicap équivalent.

► Votre date de départ à la retraite (page 3 de la demande)

Vous devez indiquer la date de départ choisie, cette date est nécessairement le premier jour d'un mois et ne peut être antérieure à la date de dépôt de votre demande.

► Si vous êtes dans l'une des situations suivantes (page 3 de la demande)

Dans certains cas spécifiques, votre retraite peut être calculée au taux maximum, même si vous ne réunissez pas les conditions d'âge et de durée d'assurance nécessaires. Vous devez nous signaler votre situation en complétant la rubrique 9, si :

- vous êtes inapte au travail, c'est à dire définitivement atteint(e) d'une incapacité de travail médicalement constatée d'au moins 50 % et vous n'êtes plus en mesure de poursuivre l'exercice de votre emploi sans nuire gravement à votre santé ;
- vous êtes handicapé(e), avec un taux d'incapacité permanente d'au moins 50 % ;
- vous êtes ancien(ne) combattant(e), vous avez participé à des conflits armés majeurs, répondant à certaines conditions. Vous avez été prisonnier(e) de guerre ou un(e) combattant(e) emprisonné(e) par une puissance ennemie en temps de guerre ;
- Vous êtes mère de famille d'au moins 3 enfants et avez exercé un travail manuel ouvrier pendant au moins 5 ans au cours des 15 dernières années ;
- Vous avez interrompu votre activité professionnelle en tant qu'aidant familial ou de tierce personne d'une personne handicapée.

► Si vous avez exercé une activité professionnelle ayant entraîné l'ouverture d'un « Compte professionnel de prévention » (page 3 de la demande)

Sous certaines conditions, vous pouvez utiliser des points acquis et figurant sur votre compte professionnel de prévention pour bénéficier d'une majoration de trimestres d'assurance pour la retraite. Nous vous invitons à contacter le 3682 (service 0,06€/minute + prix d'appel) pour de plus amples renseignements ou consulter votre espace personnel depuis le site internet www.compteprofessionnelprevention.fr

Pour en savoir plus, consultez notre site internet
ou contactez votre conseiller retraite.

► Pièces justificatives obligatoires à joindre dans tous les cas

- une photocopie d'un justificatif d'état civil (voir ci-dessous)
- un relevé d'identité bancaire RIB ou Rice
- une photocopie de votre dernier avis d'impôt sur le revenu ou votre avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu

► Pièces justificatives obligatoires à joindre selon votre situation

En fonction de votre situation	Vous devez présenter l'original ou fournir une photocopie lisible de :
Si vous êtes de nationalité française, ou ressortissant(e) de l'Union Européenne*, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège ou de la Suisse	<ul style="list-style-type: none"> ► votre carte d'identité ou passeport ou toute autre pièce justificative d'état civil et de nationalité <input type="checkbox"/> ► toute pièce justifiant de votre état civil <input type="checkbox"/>
Si vous êtes d'une autre nationalité	<ul style="list-style-type: none"> ► et si vous résidez en France, toute pièce justificative de la régularité de votre séjour, en cours de validité : titre de séjour ou récépissé de votre demande <input type="checkbox"/>
Si vous avez déclaré avoir eu ou élevé des enfants	<ul style="list-style-type: none"> ► votre livret de famille tenu à jour ou un extrait d'acte de naissance des enfants avec filiation <input type="checkbox"/>
Si vous élevez ou si vous avez élevé un ou plusieurs enfants handicapés	<ul style="list-style-type: none"> ► compléter la rubrique page 2 de la demande ; pour les justificatifs à fournir, nous vous contacterons <input type="checkbox"/>
Pour les enfants recueillis	<ul style="list-style-type: none"> ► la décision de justice vous confiant l'enfant <input type="checkbox"/>
Si vous avez déclaré avoir eu à votre charge, de façon permanente, un ou plusieurs adultes handicapés	<ul style="list-style-type: none"> ► complétez la rubrique 6 de la page 2 de la demande , pour les justificatifs à fournir, nous vous contacterons <input type="checkbox"/>
Si vous cessez votre activité non salariée agricole	<ul style="list-style-type: none"> ► pour les exploitants agricoles : tout document attestant de votre cessation d'activité (résiliation de bail, etc.) <input type="checkbox"/>
Si vous avez exercé une activité en tant que salarié ou salarié agricole au cours de la dernière année	<ul style="list-style-type: none"> ► vos bulletins de salaire de la dernière année <input type="checkbox"/>
Si vous êtes salarié(e) du régime général et avez été malade ou accidenté(e) au cours des 2 dernières années	<ul style="list-style-type: none"> ► les décomptes d'indemnités journalières (ou une attestation) délivrés par votre caisse primaire d'assurance maladie pour les 2 dernières années <input type="checkbox"/>
Si vous êtes salarié(e) du régime général ou du régime agricole et avez été au chômage ou en préretraite au cours de la dernière année	<ul style="list-style-type: none"> ► les attestations de pôle emploi ou toute autre pièce justificative de la dernière année <input type="checkbox"/>
Si vous êtes exploitant(e) agricole et avez été en préretraite	<ul style="list-style-type: none"> ► les attestations de l'association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (Adasea) <input type="checkbox"/>
Si vous déclarez être médicalement inapte au travail	<ul style="list-style-type: none"> ► le certificat médical disponible auprès de votre caisse de retraite et complété par un médecin <input type="checkbox"/>
Si vous justifiez d'un taux d'incapacité au moins égal à 50 % au titre de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)	<ul style="list-style-type: none"> ► la notification d'attribution ou de rejet de l'AAH <input type="checkbox"/>
Si vous êtes ancien(ne) combattant(e) ou dans une situation similaire	<ul style="list-style-type: none"> ► votre carte du combattant et un état signalétique et des services <input type="checkbox"/>
Si vous faites face à un handicap ou à une maladie invalidante, vous pouvez peut-être obtenir, en complétant la rubrique 9 (page 3 de la demande) une majoration de votre retraite	<ul style="list-style-type: none"> ► toutes pièces attestant de votre incapacité permanente au moins égale à 50% ou d'un handicap de niveau comparable au cours de votre carrière <input type="checkbox"/>

Nous vous rappelons qu'en cas de changement de situation (déménagement, reprise d'activité, etc.), vous devez obligatoirement le signaler à votre caisse de retraite dans le mois suivant.

À savoir : l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) est une prestation qui peut être attribuée en complément de votre retraite sous certaines conditions et si vous justifiez de faibles ressources. Cette allocation doit faire l'objet d'une demande spécifique.

**Liste des pays de l'Union européenne : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.*

Important : merci de remplir ce formulaire en noir, en lettres majuscules et avec les accents.

1. Votre identité

Votre n° de sécurité sociale

Madame Monsieur

Votre nom de famille (nom de naissance) :

Votre nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu; ex.: nom du ou de la conjointe) :

Vos prénoms (soulignez votre prénom usuel) :

Votre date de naissance

Votre nationalité :

Commune de naissance :

(indiquez l'arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)

Département de naissance :

Pays de naissance :

2. Vos coordonnées

Votre adresse :

Complément d'adresse (bât, esc. étage, lieu-dit) :

Code postal

Commune :

Pays :

Votre adresse mail :

Votre téléphone

3. Votre situation de famille actuelle

Célibataire Marié(e) Pacsé(e) En concubinage Divorcé(e) Séparé(e) Veuf(ve)

Depuis le

Depuis le

4. Votre conjoint(e), votre partenaire pacsé(e) ou votre concubin(e) si vous vivez en couple

Son n° de sécurité sociale

Madame Monsieur

Son nom de famille (nom de naissance) :

Son nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu; ex.: nom du ou de la conjointe) :

Ses prénoms (soulignez le prénom usuel) :

Sa date de naissance

Sa nationalité :

Commune de naissance :

(indiquez l'arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)

Département de naissance : Pays de naissance :

5. Vos enfants et ceux que vous avez élevés*

Mentionnez tous les enfants : les vôtres, ceux de votre conjoint(e), ou de votre (vos) précédent(e)s, conjoint(e)s, les enfants recueillis, adoptés y compris les enfants mort-nés ou décédés. Si vous n'avez pas assez de place dans le tableau, complétez cette liste sur une feuille blanche que vous joindrez à cette demande.

Nom de famille	Prénom	Lien de parenté	Date de naissance	Nombre d'années de prise en charge jusqu'au 16 ^e anniversaire
.....	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 50%;" type="text"/>
.....	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 50%;" type="text"/>
.....	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 50%;" type="text"/>
.....	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 50%;" type="text"/>
.....	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 50%;" type="text"/>
.....	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 50%;" type="text"/>

Avez-vous eu à votre charge un ou plusieurs enfant(s) handicapé(s)* ? Oui Non

Si oui, précisez combien

6. Les adultes handicapés que vous avez eus à votre charge permanente*

Avez-vous eu à votre charge permanente un ou plusieurs adulte(s) handicapé(s)* ? Oui Non

Si oui, précisez combien

et indiquez la période de prise en charge : du au

Réservé au conseiller retraite

1^{er} intervention le

demande délivrée le réception le

Je soussigné(e) certifie avoir vérifié à l'aide des pièces justificatives valables que le demandeur m'a présentées, la conformité des renseignements fournis sur sa nationalité, son état civil, celui de son(sa) conjointe, de son partenaire de pacs ou de son(sa) concubin(e) celui des (nombre en toutes lettres) enfants mentionnés ci-dessus.

Signature du conseiller retraite : Fait le

Cachet de l'organisme :

* merci de consulter la notice

7. Votre date de départ à la retraite*

À quelle date souhaitez-vous partir à la retraite ? | | | | | |

À la date choisie pour votre départ à la retraite, avez-vous demandé toutes vos retraites personnelles de base et complémentaires pour l'ensemble de vos activités en France et dans d'autres pays ? **Oui** **Non**

Si non, précisez les régimes de retraite auprès desquels vous n'avez ou n'aurez pas fait de demande

Si vous êtes veuf(ve), avez-vous ou aurez-vous demandé toutes vos retraites de réversion de base et complémentaires ? **Oui** **Non**

8. La cessation de vos activités*

À la date choisie pour votre départ à la retraite, avez-vous ou aurez-vous cessé toutes vos activités professionnelles ? **Oui** **Non**

Si non, quelle(s) activité(s) souhaitez-vous maintenir dans le cadre du cumul emploi-retraite (consultez votre conseiller retraite pour connaître les possibilités de cumul) ?

9. Êtes-vous dans l'une des situations suivantes* ?

- Reconnu(e) inapte au travail **Oui** **Non**
- Handicapé(e) (sous certaines conditions) **Oui** **Non**
- Ancien(ne) combattant(e), prisonnier(e) de guerre, déporté(e) ou interné(e) **Oui** **Non**
- Mère de famille d'au moins 3 enfants, ayant exercé un travail manuel ouvrier **Oui** **Non**
- Avez-vous interrompu votre activité professionnelle en tant qu'aidant familial ou de tierce personne d'une personne handicapée ? **Oui** **Non**

10. Avez-vous un « Compte professionnel de prévention »* **Oui** **Non**

11. Exercez-vous ou avez-vous exercé une activité professionnelle dans d'autres pays que la France ? (Si vous manquez de place, merci d'utiliser une feuille blanche que vous joindrez à cette demande) : **Oui** **Non**

Période dans ce pays :

du | | | | au | | | |

Activité exercée :

Lieu de l'emploi :

Pays :

Votre n° de cotisant(e) :

Période dans ce pays :

du | | | | au | | | |

Activité exercée :

Lieu de l'emploi :

Pays :

Votre n° de cotisant(e) :

12. Par quel organisme de sécurité sociale vos dépenses de santé sont-elles prises en charge ?

- Cnam Organismes conventionnés Sécurité sociale indépendants MSA
- Autre organisme français, précisez
- Organisme étranger, précisez

